

CONDITIONS GÉNÉRALES

Résumé des conditions générales

DE, AT et CH uniquement, 18+. Achetez une boîte de Pringles, allez sur Pringles.com, scannez votre boîte pour lancer le jeu en réalité augmentée entre le 15/09/23 et le 31/01/24 et réussissez le défi pour découvrir si vous avez gagné. 340 cadeaux « instants gagnants » à gagner, soit 17 par sous-période, comprenant chacun une carte Mastercard prépayée avec 120 €. **Période promotionnelle étendue** : 2 tirages au sort mensuels entre le 01/02/24 et le 29/03/24. Les participants qui réussissent le défi seront inscrits à un tirage au sort mettant en jeu une carte Mastercard prépayée avec 120 € de crédit (ou équivalent dans la devise locale). 1 cadeau maximum par personne. 1 participation par jour maximum. La valeur du cadeau correspond au coût d'un abonnement d'un an. Accès à Internet et création d'un compte requis. Participation sans obligation d'achat possible en Suisse. Conserver le ticket de caisse (Allemagne et Autriche uniquement). Voir conditions générales complètes, modalités d'inscription et détails des cadeaux sur www.pringles.com.

Conditions générales complètes :

1. Cette offre promotionnelle s'adresse aux personnes résidant en Allemagne, en Autriche et en Suisse, âgées d'au moins 18 ans. Elle exclut les employés de l'organisateur, les agents, distributeurs ou entreprises affiliées de l'organisateur ainsi que leur famille immédiate (parents, enfants, frères et sœurs, compagne ou compagnon, époux ou épouse, et toute autre personne vivant dans le même foyer), et toute personne professionnellement liée à l'offre promotionnelle.
2. L'achat est nécessaire (sauf pour les personnes résidant en Suisse, voir clause 6 pour de plus amples informations). **Veillez conserver le ticket de caisse détaillé qui mentionne la date et l'heure de l'achat qui doit avoir été effectué avant la participation mais pendant la période promotionnelle correspondante, car il pourra être demandé à tout moment aux gagnants de les présenter pour validation afin de recevoir leur cadeau (sauf pour les participations sans obligation d'achat pour la Suisse)**. Une connexion Internet, un smartphone ou une tablette, un compte Kellogg's et une adresse e-mail valide sont nécessaires.
3. **Période promotionnelle principale** : Les participations sont ouvertes entre le 15 septembre 2023 à 00 h 01 et le 31 janvier 2024 23 h 59 inclus. Cette période sera divisée en sous-périodes distinctes (« sous-périodes promotionnelles ») suivant les modalités détaillées ci-dessous. Les participations sont valables entre 00 h 01 et 23 h 59 tous les jours pendant la période promotionnelle principale.

Sous-période promotionnelle	Heure et date de début	Heure et date de fin
1	00 h 01 le 15/09/23	23 h 59 le 21/09/23
2	00 h 01 le 22/09/23	23 h 59 le 28/09/23
3	00 h 01 le 29/10/23	23 h 59 le 05/10/23
4	00 h 01 le 06/10/23	23 h 59 le 12/10/23
5	00 h 01 le 13/10/23	23 h 59 le 19/10/23
6	00 h 01 le 20/10/23	23 h 59 le 26/10/23
7	00 h 01 le 27/10/23	23 h 59 le 02/11/23
8	00 h 01 le 03/11/23	23 h 59 le 09/11/23

9	00 h 01 le 10/11/23	23 h 59 le 16/11/23
10	00 h 01 le 17/11/23	23 h 59 le 23/11/23
11	00 h 01 le 24/11/23	23 h 59 le 30/11/23
12	00 h 01 le 01/12/23	23 h 59 le 07/12/23
13	00 h 01 le 08/12/23	23 h 59 le 14/12/23
14	00 h 01 le 15/12/23	23 h 59 le 21/12/23
15	00 h 01 le 22/12/23	23 h 59 le 28/12/23
16	00 h 01 le 29/12/23	23 h 59 le 04/01/23
17	00 h 01 le 05/01/24	23 h 59 le 11/01/24
18	00 h 01 le 12/01/24	23 h 59 le 18/01/24
19	00 h 01 le 19/01/24	23 h 59 le 25/01/24
20	00 h 01 le 26/01/24	23 h 59 le 31/01/24

4. **Périodes promotionnelles étendues** : À l'issue de la période promotionnelle principale, les participations reçues entre les deux périodes promotionnelles étendues seront prises en compte pour la période promotionnelle correspondante :
- a. **Période promotionnelle étendue 1** : Participations reçues entre le 1^{er} février 2024 à 00 h 01 et le 29 février 2024 à 23 h 59.
 - b. **Période promotionnelle étendue 2** : Participations reçues entre le 1^{er} mars 2024 à 00 h 01 et le 29 mars 2024 à 23 h 59.
5. **Pour jouer**, les participants doivent :
- a. Acheter une boîte de Pringles ;
 - b. Aller sur Pringles.com à l'aide d'un smartphone ou d'une tablette et se connecter à leur compte Kellogg's ou s'inscrire, et suivre les instructions d'authentification multi-facteurs ;
 - c. Scanner la boîte pour lancer le jeu en réalité augmentée ;
 - d. Réussir le défi en réalité augmentée (« le défi ») ;
 - e. Après avoir réussi le défi, les gagnants seront informés immédiatement par un message à l'écran.
6. **Participation sans obligation d'achat uniquement pour les personnes résidant en Suisse**. Pour participer gratuitement, les participants doivent suivre les étapes ci-dessous :
- a. Se rendre sur le site Pringles.com, créer un compte Kellogg's s'ils n'en ont pas déjà un et s'identifier grâce à l'authentification multi-facteurs si nécessaire ;
 - b. Réussir le défi en réalité augmentée (« le défi ») ;
 - c. Après avoir réussi le défi, les gagnants seront informés immédiatement par un message à l'écran.
7. **Autres conditions de participation** :
- a. Il est possible que les smartphones avec un système d'exploitation antérieur à iOS 14 ou à Android 9 ainsi que les modèles d'iPhone antérieurs à l'iPhone 8 ne permettent pas une exécution optimale du jeu, ce qui est susceptible d'avoir un impact sur le temps réalisé par le participant pour relever le défi.
 - b. Le jeu en réalité augmentée peut uniquement être lancé à l'aide de la version mobile de Safari ou de Google Chrome.
8. Chaque participation doit être accompagnée d'un nouveau ticket de caisse prouvant l'achat durant la période promotionnelle et indiquant une date et une heure antérieures à celles de la participation (sauf participations sans obligation d'achat). Les gagnants résidant en Allemagne et en Autriche, ainsi que les gagnants résidant en Suisse ayant effectué un achat, doivent conserver le ticket de caisse indiquant une

date et une heure d'achat durant la période promotionnelle et antérieures à celles de la participation. Ces éléments peuvent être exigés à tout moment à des fins de validation et pour permettre aux gagnants de recevoir leur cadeau.

9. Une participation maximum par personne et par jour durant toute la durée de l'offre. Un cadeau maximum par personne pendant l'intégralité de la période promotionnelle.
10. Dès qu'un participant aura participé 50 fois durant la période promotionnelle, un message s'affichera à l'écran l'invitant à fournir au Service Conseil Consommateurs Pringles la preuve d'achat ou une preuve de participation effectuée sans achat le cas échéant, correspondant à chaque participation. Si la preuve d'achat ou la preuve de participation effectuée sans achat correspondant à chaque participation ne peut être fournie, le participant ne pourra plus prendre part à l'offre promotionnelle et toute nouvelle participation de sa part sera annulée.
11. **Cadeaux pendant la période promotionnelle principale** : Durant la période promotionnelle principale, 340 cadeaux sont mis en jeu au total, soit dix-sept (17) par sous-période promotionnelle. Chaque lot comprend une (1) carte Mastercard prépayée avec 120 € ou montant équivalent en monnaie locale (selon le taux de change en vigueur à la date de la remise du prix ; environ 117 CHF à la date de rédaction de ces conditions générales).
12. **Cadeaux pendant la période promotionnelle étendue** : Un (1) lot est mis en jeu durant chaque période promotionnelle étendue. Chaque lot comprend une (1) carte Mastercard prépayée avec 120 € ou montant équivalent en monnaie locale (selon le taux de change en vigueur à la date de la remise du prix ; environ 117 CHF à la date de rédaction de ces conditions générales).
13. **Autres conditions concernant les cadeaux** :
 - a. La carte peut être utilisée pour des transactions en ligne uniquement sur les sites qui acceptent les paiements par Mastercard.
 - b. Les cartes sont valides pendant une période de 12 mois à compter de la date de délivrance, plus la part restante du mois au cours duquel la carte a été délivrée pour dépenser les fonds.
 - c. Les cartes doivent être demandées dans les trois (3) mois à compter de la date d'envoi des instructions pour les obtenir (voir clause 18 pour de plus amples informations).
 - d. La valeur de la carte peut être dépensée en plusieurs achats.
 - e. L'utilisation de la carte est régie par le contrat du titulaire de la carte et est sujette aux conditions du fournisseur qui seront communiquées au moment de la délivrance (voir clause 18 pour de plus amples informations concernant les délais).
14. **Sélection des gagnants lors de la période promotionnelle principale** : Pendant la période promotionnelle principale, 340 « instants gagnants » (jours, heures, minutes, secondes) ont été sélectionnés de manière aléatoire par un service tiers indépendant, 5 par sous-période. Le premier participant qui réussira le défi au moment de l'instant gagnant ou à la suite remportera le cadeau. Si aucune participation n'est reçue entre deux instants gagnants, le cadeau correspondant à cet instant gagnant sera remis en jeu, et un instant gagnant supplémentaire sera ajouté. Il y a 340 cadeaux au total à gagner.
15. **Sélection des gagnants lors des périodes promotionnelles étendues** : Un gagnant sera sélectionné de manière aléatoire parmi toutes les participations valides reçues pendant chacune des périodes promotionnelles étendues (deux gagnants au total). Les tirages au sort seront effectués dans les 5 jours ouvrés suivant la clôture de chaque période promotionnelle étendue.

16. **Notification des gagnants :**

- a. **Période promotionnelle principale :** Les gagnants (« gagnants de sous-période ») seront informés immédiatement à l'écran qu'ils ont gagné et doivent immédiatement suivre les instructions à l'écran pour obtenir leur cadeau. Les gagnants de sous-période doivent effectuer une capture d'écran de la notification en cas de problème technique et peuvent être contactés par e-mail à l'adresse e-mail enregistrée dans leur compte Kellogg's dans les 28 jours après avoir été notifiés qu'ils avaient gagné. Il peut leur être demandé une preuve d'identité et d'éligibilité. Si un gagnant de sous-période ne répond pas à l'e-mail initial dans un délai de 14 jours ou est disqualifié pour non-respect des présentes conditions générales, l'organisateur se réserve le droit de remettre le cadeau en jeu dans les lots s'il est déclaré forfait pendant la période promotionnelle principale ou de le prendre en compte pour un tirage au sort (comme décrit à la clause 17).
 - b. **Période promotionnelle étendue :** Le gagnant de chaque période promotionnelle étendue (« gagnants finaux ») sera informé par e-mail à l'adresse e-mail associée à son compte Kellogg's dans un délai de 28 jours à compter de la fin de la période de l'offre promotionnelle étendue concernée. Il pourra lui être demandé de présenter une pièce d'identité et une preuve d'éligibilité. Si le gagnant final ne répond pas à l'e-mail initial dans un délai de 14 jours ou est disqualifié pour non-respect des présentes conditions générales, l'organisateur se réserve le droit de remettre le cadeau en jeu dans un tirage au sort (comme décrit à la clause 17).
17. À l'issue de la période promotionnelle étendue 2, dans l'éventualité où des cadeaux seraient refusés, non remis, non réclamés ou retournés à l'expéditeur pendant toute période promotionnelle, ou si un gagnant est disqualifié pour toute violation des présentes conditions générales, l'organisateur se réserve le droit de demander à un organisme indépendant d'organiser un tirage au sort avec toutes les participations n'ayant pas gagné. Cela dépendant entièrement des cadeaux gagnés durant la période de l'offre promotionnelle, le nombre de cadeaux disponibles dans ce cas ne pourra être connu à l'avance. Les éventuels gagnants par ce biais seront informés par e-mail dans un délai de 28 jours ouvrables à compter de la fin de la période promotionnelle étendue 2.
18. **Acceptation et livraison des cadeaux :** Les gagnants d'une sous-période (« gagnants ») ou les gagnants finaux (« gagnants finaux ») à qui il n'est pas demandé de fournir une pièce d'identité ou une preuve d'éligibilité devront surveiller l'arrivée d'un e-mail leur confirmant qu'ils ont gagné. Une fois qu'un gagnant a présenté une pièce d'identité et une preuve d'éligibilité si cela lui a été demandé, il devra surveiller l'arrivée d'un e-mail lui confirmant qu'il a gagné et lui communiquant son code cadeau ainsi que les instructions pour obtenir son cadeau. Veuillez compter jusqu'à 90 jours pour la livraison du cadeau à l'adresse e-mail associée à votre compte Kellogg's, même si l'organisateur s'efforcera de l'envoyer dans un délai de 28 jours.
19. Dans le cas peu probable où un code cadeau n'arriverait pas dans les 90 jours suivant la confirmation de la récompense, les gagnants auront 28 jours supplémentaires pour informer l'organisateur en se rendant sur la page Nous contacter sur Pringles.com. Si un gagnant n'informe pas l'organisateur dans ce délai, l'organisateur se réserve le droit de ne pas remettre à nouveau le cadeau ou de limiter sa valeur à sa seule discrétion.
20. Il relève de la responsabilité du gagnant de s'acquitter des éventuelles taxes applicables pour obtenir son cadeau.

21. Il relève de la responsabilité des gagnants de fournir leurs informations personnelles correctes via leur compte Kellogg's afin de recevoir leur cadeau. L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable de la non-livraison du cadeau si le gagnant a fourni des coordonnées erronées. L'adresse postale ou l'adresse e-mail d'un gagnant ne peut être modifiée après sa participation.
22. L'organisateur peut demander aux gagnants de prendre part à des communications publicitaires liées à l'offre promotionnelle qui pourront inclure le nom du gagnant, sa voix, sa ville ou région de résidence, des photos, vidéos ou films, et/ou autres types de visuels à des fins de publicitaires et/ou commerciales et/ou à toute autre fin dans les médias et supports de tout type maintenant ou à partir de maintenant sans aucune contrepartie (financière ou autre). La participation est à la discrétion du gagnant et son accord ne constitue pas une condition à l'obtention de son cadeau.
23. L'organisateur entend gérer des offres promotionnelles équitables et sûres, et empêcher les abus et tricheries. Si vous participez d'une manière ne se conformant pas aux présentes conditions générales, vos participations (et celles des pseudonymes qui vous sont associés) seront disqualifiées, et toutes les récompenses obtenues par ce biais seront annulées et récupérables, et l'organisateur se réserve le droit de vous interdire de participer à de futures offres promotionnelles pendant une période d'au moins six mois. Pour cette raison, l'organisateur se réserve à tout moment le droit de :
 - a. Vérifier l'éligibilité des participants et/ou gagnants provisoires en demandant les informations que nous considérons raisonnablement nécessaires à cette fin. La participation ou le cadeau peuvent être retenus à moins que et jusqu'à ce que la conclusion de la vérification ait été satisfaisante.
 - b. Disqualifier les participations qui n'ont pas été effectuées directement par la personne qui participe à l'offre promotionnelle.
 - c. Disqualifier les participations qui ont eu recours à des services d'e-mail anonymes comme GuerillaMail, Dispostable ou Mailinator entre autres.
 - d. Disqualifier les participations groupées effectuées par des personnes, des établissements commerciaux, des groupes de consommateurs ou des tiers au moyen de macros ou d'autres moyens automatisés.
 - e. Disqualifier les participations qui excèdent le nombre maximum autorisé, ou qui ont recours à des techniques comme le « script », la « force brute », les cartes SIM multiples pour des participations par SMS, qui masquent l'identité via la manipulation des adresses IP, ou en utilisant des pseudonymes ou des identités autres que la sienne ou tout autre moyen.
 - f. Disqualifier les participations qui, d'une quelconque autre manière, ne respectent pas l'ensemble des présentes conditions générales.
24. Les participants doivent fournir leurs informations personnelles sous leur nom d'état civil. L'organisateur se réserve le droit de disqualifier les participants qui utiliseraient plusieurs noms ou plusieurs adresses e-mail et peuvent exiger qu'ils renvoient les éventuels cadeaux gagnés.
25. Les cadeaux ne peuvent être cédés ou échangés, et ne peuvent pas être échangés contre valeur monétaire ou toute forme de compensation. Si pour toute raison, les cadeaux indiqués ne sont plus disponibles, l'organisateur se réserve le droit à sa seule discrétion de les remplacer par un autre cadeau de valeur égale ou supérieure.

26. Si l'offre promotionnelle ne peut être tenue dans les conditions prévues en raison de, mais sans s'y limiter, falsifications, interventions non autorisées, fraudes, malhonnêteté, défaillances techniques, ou toute autre cause échappant au contrôle de l'organisateur qui viendrait corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduite de cette offre promotionnelle, l'organisateur se réserve le droit de disqualifier toute personne qui interférerait avec le processus de participation ou ne respecterait pas les présentes conditions générales, ou d'invalider les participations concernées et/ou d'annuler, de modifier ou de suspendre l'offre promotionnelle.
27. L'organisateur décline toute responsabilité pour les participations qui seraient perdues, corrompues, tardives, endommagées, mal acheminées ou incomplètes, ou qui ne pourraient être exécutées pour toute raison technique, de livraison, ou toute autre raison. La preuve d'envoi ne pourra être acceptée comme preuve de réception. L'organisateur ne garantit pas l'accès continu ou sécurisé au site de l'offre promotionnelle.
28. L'organisateur ainsi que toutes agences et sociétés associées ne seront tenus responsables d'aucune perte (y compris, sans s'y limiter, des pertes directes, indirectes ou consécutives, ou des manques à gagner), aucune dépense ou aucun dommage subis (qu'ils résultent ou non de la négligence de toute personne) en lien avec cette offre promotionnelle ou l'acceptation ou l'utilisation d'un cadeau, sauf pour toute responsabilité ne pouvant être exclue par la loi. Rien n'exclura la responsabilité de l'organisateur en cas de décès ou de blessure résultant de sa négligence.
29. L'organisateur ne sera pas tenu responsable de tout manquement à ses obligations ou de tout retard dans l'exécution de ses obligations en raison de circonstances échappant à son contrôle raisonnable comme (mais sans s'y limiter) des cas de force majeure, une épidémie ou une pandémie mondiale ou régionale, des conditions météorologiques défavorables, un incendie, une grève, une guerre, une activité terroriste, des hostilités, des troubles politiques, des émeutes, des troubles civils, la peste ou d'autres catastrophes naturelles.
30. Nous nous engageons à protéger votre vie privée. Kellogg Europe Trading Limited (Kellogg) traitera uniquement vos informations aux fins suivantes : (1) Pour gérer cette offre promotionnelle conformément aux conditions générales, et (2) pour vous contacter au sujet d'offres futures et à des fins de marketing. Nous ne vendrons jamais vos données à des tiers, mais il est possible que nous combinions vos données à celles d'autres sources afin de créer des profils anonymisés/pseudonymisés à des fins de publicité ciblée. Vos données seront traitées et conservées sur des serveurs situés aux États-Unis. Kellogg veille à ce que tous les responsables de traitement auxquels nous avons fait appel soient tenus de respecter les règles de protection des données conformément aux Clauses Contractuelles Types de la Commission européenne. Nous conserverons vos données tant que votre accord restera valable et que vous souhaitez recevoir des communications marketing. Vous disposez d'un droit d'accès et de suppression concernant vos données, et avez le droit de retirer votre accord. Vous pouvez aussi contacter une autorité de contrôle de protection des données. Pour toute question supplémentaire concernant le traitement de vos données, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité. Vous pouvez également nous contacter à l'adresse DataPrivacyOfficer@kellogg.com. Toute information collectée qui concerne les participants à cette offre promotionnelle sera traitée de façon confidentielle, conformément à la Politique de confidentialité de l'organisateur, disponible sur :
 - a. Allemagne et Autriche : <https://www.pringles.com/de/privacy-policy.html>
 - b. Suisse : <https://www.pringles.com/at/privacy-policy.html>
31. Si la loi ou des codes d'auto-réglementation régissant le déroulement de l'offre promotionnelle l'exigent, l'organisateur peut être dans l'obligation de partager certaines données personnelles des gagnants avec

les autorités, dans la limite exigée par la loi uniquement. Ces informations peuvent inclure le prénom, le nom de famille, la région de résidence des gagnants ou toute autre donnée personnelle que l'organisateur est tenu de partager.

32. Si certaines dispositions des présentes conditions générales sont jugées légalement invalides, illégales ou inapplicables, les autres dispositions ne seront pas affectées et resteront applicables et pleinement en vigueur.
33. En participant, vous acceptez de vous conformer aux présentes conditions générales.
34. En cas de divergence entre ces conditions générales et celles figurant sur les supports promotionnels, ces conditions générales prévaudront.
35. Les présentes conditions générales sont régies par le droit du pays concerné, et tous les participants sont soumis à la compétence exclusive des tribunaux du pays concerné.

ORGANISATEUR : Kellogg Europe Trading Limited, 3 Dublin Airport Central (DAC), Dublin Airport, Dublin (numéro de société 0387390). NE PAS ENVOYER DE PARTICIPATION À CETTE ADRESSE.